

Compte rendu des comités locaux de Territoire – Réunion Printemps 2017

N° Territoire	Nom du Territoire	Président de Territoire	Administrateur référent	Délégués Relais	Ambassadeur OST
04	Voiron Grenoble Grésivaudan (V2G) AS référente : Laurence Diverres	Colette Thilly	Jean Paul Carron	Nadège Denis Pascale Coudert (exc.) Salvatore Zangara (abs.) Jeremy Casset (exc.) Danielle Perrin (exc.) Jean Belot Josette Gavet (exc.) <u>Administrateur MSA</u> Thierry Blanchet	Jeanine Renaud (exc.)

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1^{ER} MARS 2017 – GRENOBLE

Approbation du Compte Rendu de la réunion d'automne du 03 Octobre 2016

Pour rappel, ces CR sont adressés aux membres des comités de territoire par mail ou courrier pour ceux qui ne possèdent pas de mail.

Ils sont également consultables sur le site Internet de la MSA ADN. Ces CR peuvent être portés à connaissance de tous les délégués du territoire.

A terme, il est prévu que seule une notification soit envoyée en invitant les délégués à consulter le site.

Information du Conseil d'Administration

- Contrat pluri-annuel de gestion (CPG) 2016-2020

Le Conseil d'Administration de novembre a adopté le nouveau CPG et a donné mandat au Président pour signature. Ce CPG propre à la MSA Alpes du Nord est une déclinaison de la convention d'objectifs que la caisse centrale a elle-même signée avec ses tutelles.

Valable pour 5 ans, le CPG constitue pour la caisse sa feuille de route dans de nombreux domaines tels que :

- La relation de service
- La qualité de service
- Le pilotage de la performance
- L'efficacité de gestion
- La prévention
- La santé au travail
- L'action sanitaire et sociale ...

Au total pour la MSA Alpes du Nord, ce sont 34 engagements qui sont inclus dans ce CPG et 133 indicateurs.

- Mutualisations de proximité

Compte rendu des comités locaux de Territoire – Réunion Printemps 2017

Le Conseil d'Administration de janvier a examiné le projet de programme.

En effet, dans le cadre de la négociation de la COG, la MSA s'est engagée à relever un double défi :

- gagner en productivité en conservant ou en améliorant la qualité et la sécurité,
- préserver la capacité de la MSA à agir sur les territoires et donc conserver son ancrage territorial et professionnel.

Pour répondre à ce double défi, le conseil central a pris la décision de conserver un réseau à 35 caisses, ce qui exclut de nouvelles fusions et de développer des mutualisations de proximité par binômes ou trinômes de caisses.

En région Auvergne Rhône Alpes (AURA), deux binômes ont été déterminés :

- Ain Rhône et Alpes du Nord
- Ardèche Drôme Loire et Auvergne

Pour notre Caisse, le projet de programme repose essentiellement sur les points suivants :

- Des activités à faible volume sont également le traitement des prestations en nature pour les professionnels de santé et de la gestion pour comptes pour les deux caisses (cession des prestations en espèces, des prestations en nature établissements et de la CMUC)
- la gestion des cotisations non salariés et cession des cotisations salariés intégrées dans un programme de mutualisation à 4 caisses de MSA en région AURA. Les opérations de préparation des mutualisations démarrent sur 2017 avec une effectivité à compter du 01/01/2018. La mise en place de ces mutualisations sera accompagnée d'une organisation de travail dont l'objectif sera de rendre transparents ces changements pour les adhérents.

- **Règlement de prestations extra-légales ASS**

En cohérence avec le nouveau plan d'action sanitaire et sociale 2016-2020 adopté à la mi-année 2016, le règlement de prestations extra-légales a été rénové et approuvé par le CA après avis du CPASS. Ce règlement fixe les principes en matière d'attribution de prestations d'ASS aux adhérents. Un travail est en cours pour mettre à jour le site internet de la MSA dans ce domaine. Il devrait être finalisé courant 2nd trimestre de l'année.

- **Régionalisation d'Itinéraires de Santé**

L'association de prévention et d'éducation en santé Itinéraires de Santé a été créée à l'initiative de la MSA Alpes du Nord et de ses partenaires en 2010. Depuis sa création, elle a développé des activités de prévention auprès des populations essentiellement seniors des 3 départements de la Savoie, la Haute Savoie et l'Isère pour le compte des caisses de retraite. Chaque année, 500 retraités environ bénéficient d'actions de sensibilisation et/ou de prévention pour favoriser le Bien Vieillir (Ateliers du Bien Vieillir, Peps Eureka).

Compte tenu que la politique de prévention seniors s'inscrit désormais dans le cadre de l'inter-régimes retraite et du fait de la volonté de régionaliser les associations de l'offre de service, l'association IDS se dote à compter du 01/01/2017 d'un nouveau projet associatif avec un nouveau périmètre d'action (les 8 départements de Rhône-Alpes) et de nouveaux statuts.

Le CA a validé la nomination du vice-Président T. GIRARD représentant à l'assemblée Générale de l'Association aux côtés du Directeur Général, représentant administratif. Une présentation détaillée de l'offre de service d'IDS sera faite prochainement aux ambassadeurs de l'offre de service qui auront pour mission de relayer cette information auprès de tous les délégués des territoires.

Compte rendu des comités locaux de Territoire – Réunion Printemps 2017

Retour sur les concours jeunes

Trois concours jeunes portés par la MSA Alpes du Nord en 2016

- **Mieux vivre en milieu rural**
5 dossiers primés en 2016 avec 8500 € de dotation
1 dossier primé au niveau national avec le 1^{er} prix dans la catégorie 18/22 ans
- **Partenariat MFR/MSA**
2 dossiers primés en 2016 → MFR de Vif / MFR de Moirans qui recevront chacune 600 € de dotation.
- **Concours Pré Vert**
1 dossier primé au niveau national pour une classe de 4^{ème} du Lycée St Exupéry de St Siméon de Bressieux.

Bilan sur les actions 2016 (Cf. tableau joint au compte rendu « Synthèse actions mutualistes 2016 »)

Près de 140 actions sur les territoires en 2016.

- En moyenne, environ une dizaine d'actions par territoire
- Des territoires plus dynamiques de part leur positionnement géographique et des actions collectives bien positionnées (ASS, Médecine préventive, OST,...)
 - ✓ 17 actions pour le Nord Dauphiné
 - ✓ 14 actions pour l'Ouest Savoyard
 - ✓ 12 actions pour le Sud Isère, les 4 Vallées, Bassin Annecien
 - ✓ 11 actions pour Voiron Grenoble Grésivaudan
 - ✓ 10 actions pour Bièvre Sud Grésivaudan
 - ✓ 9 actions pour Combe Maurienne
 - ✓ 8 actions pour le Genevois
 - ✓ 7 actions pour l'Isère Rhodanienne, Chablais Léman
 - ✓ 6 actions pour Faucigny Mont Blanc

Perspectives 2017 / Quelle action pour votre territoire ? (Cf. tableau joint au compte rendu « Synthèse actions mutualistes prev. 2017 »)

Plus de 60 actions déjà programmées sur les territoires en 2017.

THEME PHARE 2017 : **LE NUMERIQUE AU SERVICE DE L'ACCES AUX DROITS**

Les membres présents évoquent plusieurs autres thématiques :

- A quoi servent vos cotisations ?
- Mieux connaître la MSA. Présentation du guichet unique.
- Film de Pierre Beccu

Compte rendu des comités locaux de Territoire – Réunion Printemps 2017

AG 2017 / Question(s) écrite(s) du territoire / Proposition(s) de motion(s) à présenter à l'AG

L'Assemblée Générale de la MSA se déroulera le 07 Avril 2017 à la Roche sur Foron (Dpt 74)

Importance de se mobiliser autour de cet événement mutualiste.

Il est demandé aux membres du comité d'être rassembleurs et inviter au co-voiturage les délégués du territoire.

Le comité de territoire a la possibilité de poser une question collégiale à l'assemblée générale en rapport avec un questionnement et/ou une problématique du territoire.

Le comité de territoire a la possibilité de faire une proposition de motion à présenter à l'AG.

PAS DE QUESTION DU TERRITOIRE, NI DE MOTION A PRESENTER

Bilan 2016 des subventions CASS (Cf. tableau joint au compte rendu « Synthèse actions mutualistes prev. 2017»)

Il est rappelé l'importance pour les délégués de connaître les financements accordés par la Commission d' Action Sociale sur les territoires.

Les délégués peuvent porter à connaissance des structures communales ou associatives de leur territoire, la possibilité offerte de déposer un dossier de demande de subvention.

Présentation du dispositif maintien dans l'emploi

Pourquoi ?

- Lors d'un risque de désinsertion professionnelle suite à un problème médical, pour permettre le maintien dans l'emploi
- En cas de difficultés pour le maintien dans l'emploi, l'équipe assistante sociale/médecin du travail pourra alerter la cellule pluridisciplinaire.
- La cellule donne son avis, coordonne l'intervention des divers organismes impliqués dans le maintien ou valide une aide à la réorientation professionnelle
-

Coordonnées de la cellule

- ASSISTANTE DE LA CELLULE : Laurence JULIEN

Mail: maintienemploi.blf@alpesdunord.msa.fr

→ En cas de risque de désinsertion professionnelle vous pouvez le signaler à l'assistante sociale ou au médecin du travail du secteur.

Présentation du dispositif du répit pour les exploitants (Cf. plaquette jointe au compte rendu « Répit pour les exploitants »)

Présentation du dispositif Pass'Agri (Cf. dépliant joint au compte rendu « Pass'Agri »)

Pourquoi ?

- La MSA est mobilisée depuis de nombreuses années face aux crises agricoles
- C'est un de ses engagements forts

Compte rendu des comités locaux de Territoire – Réunion Printemps 2017

- Pour beaucoup, l'action de la MSA se limite aux reports et prises en charge de cotisations
- **Pourtant, la MSA, c'est beaucoup plus** : du soutien humain, des prestations sociales adaptées aux situations, un accompagnement pour réfléchir à son avenir professionnel...

Le guide vise à faire connaître l'ensemble des dispositifs d'aide

Les points à retenir :

Un Guide pour →

- promouvoir toute l'offre MSA, notamment l'accompagnement social MSA et l'accès à de nouveaux droits, moins connus que les aides financières
- Orienter vers les contacts dans les MSA pour bénéficier des aides
- Présenter les aides et initiatives locales, en complément de l'offre nationale
- Valoriser l'action quotidienne des collaborateurs et des élus sur le terrain

Questions / Remarques diverses

Les élus souhaiteraient que le guide des prestations extra-légales ASS soit diffusé (au moins un exemplaire du guide à disposition sur chaque territoire)

Programmation de la prochaine réunion du Comité Local : A programmer à l'automne 2017 en accord avec la présidente et l'administrateur référent